

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Conformément à l'article L. 234-1 du code du commerce, et sur votre invitation, comme suite à nos échanges entretenus depuis l'adoption des comptes 2017 en Conseil d'administration du 20 mars 2018, nous venons vous présenter notre analyse de la situation juridique, morale et financière dans laquelle nous place la Ville d'Aix, ainsi que les mesures envisagées de redressement, évolution et transformation de notre association, dans un document de 9 pages (et 5 documents attachés) ci-joint.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'assurance de notre parfaite considération.

Patricia Aubanel

